

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Docteur Yves LE TALLEC
- Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2017/529 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2017 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 76 543,91 €, soit :

- 5 500 € au collège Lamartine de Bischheim au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2017 ;
- 8 345,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
 - . Hans Arp - Strasbourg : 4 931,57 € ;
 - . Louis Pasteur - Strasbourg : 3 414,16 € ;
- 2 512 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves aux piscines de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden durant l'année scolaire 2017-2018 ;
- 684 € au collège Grégoire de Tours de Marlenheim pour couvrir les frais de transport des élèves des classes de 4ème au champ du feu dans le cadre du projet expérimental "bien-être au collège" ;
- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- 51 902,18 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :
 - . Bastberg - Bouxwiller : 1 074,00 € (chambre froide de la demi-pension),
 - . Romain Rolland - Erstein : 31 582 € (meuble divers),
 - . Paul-Emile Victor - Mundolsheim : 4 140 € (chambre froide de la demi-pension),
 - . Louis Arbogast - Mutzig : 5 755,78 € (chambre froide de la demi-pension),

- . Europe - Obernai : 3 296,40 € (chambre froide de la demi-pension),
- . Grand Ried - Sundhouse : 6 054,00 € (four, friteuse et sauteuse de la demi-pension) ;

- exprime son désaccord sur les budgets des EPLE des collèges publics bas-rhinois, qui s'appêtent à adopter, ou qui ont adopté un budget 2018, comportant une dotation globale de fonctionnement ne correspondant pas au montant de la dotation globale de fonctionnement 2018, votée par l'Assemblée Départementale le 23 octobre 2017 (CD/2017/051), et notifiée par le Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171204-lmc1113306-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/12/17